

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 09 Avril 2024 à 20h30

Etaient présents : BONADA Henri, VENET Anne-Marie, SCHMITT Olivier, BERNARD Elian, CHALANCON Corinne, CHARTIER Julien, GIRAUD Patrick, RAMBAUD Julien ; FIORELLO Jocelyne.

Absents excusés : CHAUVE Amandine, CHETOT Joyce

Pouvoir : CHAUVE Amandine donne pouvoir à CHARTIER Julien

CHETOT Joyce donne pouvoir à FIORELLO Jocelyne

Secrétaire de séance : BERNARD Elian

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 Février 2024.

Ce compte rendu est approuvé par la majorité des Conseillers présents.

Ordre du Jour :

Diverses Délibérations :

1. Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023 et Affectation résultat de la Commune
2. Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023 et Affectation résultat de l'Assainissement
3. Approbation du Budget Primitif 2024 – Commune
4. Approbation du Budget Primitif 2024 - Assainissement
5. Vote des Taux d'imposition 2024

- Questions diverses

Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023 et Affectation résultat de la Commune

Après s'être fait présenter par Mme VENET Anne-Marie, 1^{ère} adjointe, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		71 097.60 €		30 041.98		101 139.58 €
Reste à réalisés						
Opérations de l'exercice	205 053.16 €	237 276.21 €	170 191.54 €	64 186.30 €	375 244.70 €	301 462.51 €
Totaux	205 053.16 €	308 373.81 €	170 191.54 €	94 228.28 €	375 244.70 €	402 602.09 €
Résultat de clôture		103 320.65 €	75 963.26 €			27 357.39 €

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

75 963.26 €	Au compte 001 Dépenses (excédent d'investissement reporté)
27 357.39 €	Au compte 002 Recettes (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 (11pour)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION,
AFFECTATION DU RESULTAT 2023

- **ASSAINISSEMENT** - Après s'être fait présenter par Mme VENET Anne-Marie, 1^{ère} adjointe, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 508.30 €		7 461.07 €		10 969.37 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	16 759.03 €	14 895.10 €	8 744.39 €	9 025 €	25 503.42 €	23 920.10 €
Totaux	16 759.03 €	18 403.40 €	8 744.39 €	16 486.07 €	25 503.42 €	34 889.47 €
Résultat de clôture		1 644.37 €	0 €	7 741.68 €		9 386.05 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		9 386.05 €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		9 386.05 €			

Et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 644.37 €	Au compte 002 Recette (excédent de fonctionnement reporté)
7 741.68 €	Au compte 001 Recette (excédent d'Investissement reporté)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 (11pour)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances communale, comme suit :

Equilibre : Dépenses et recettes de fonctionnement : 241 313.39 €

Equilibre : Dépenses et recettes d'investissement : 485 924.54 €

Affectation au compte 1068 : 75 963.26 €

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	241 313.39 €	241 313.39 €
Section d'Investissement	485 924.54 €	485 924.54 €
TOTAL	727 237.93 €	727 237.93 €

Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **APPROUVE** le budget primitif 2024 ainsi que l'application de la fongibilité des crédits notifié ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- au niveau de l'affectation au compte 1068

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT -

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 d'assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances communale, comme suit :

Equilibre : Dépenses et Recettes de fonctionnement : 17 165.05 €

Suréquilibre : Dépenses et Recettes d'investissement : 10 404.92 € (dépenses) et 20 840.32 € (Recettes)

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	17 165.05 €	17 165.05 €
Section d'Investissement	10 404.92 €	20 840.32 €
TOTAL	27 569.97 €	38 005.37 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité (11 pour) le budget primitif 2024 d'assainissement notifié ci-dessus :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024 - Etat 1259

Le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité (11 pour) de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024, soit :

	ANCIENS TAUX	NOUVEAUX TAUX
Taxe Habitation	7.28 %	7.28 %
Foncier Bâti	23.81 %	23.81 %
Foncier Non Bâti	38.67 %	38.67 %

- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.


QUESTIONS DIVERSES

- Élections 2024

Le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024 et demande à procéder à l'organisation de la tenue du bureau de vote.

de 08H00 à 10H30	Henri BONADA	Patrick GIRAUD	Julien CHARTIER
de 10H30 à 13H00	Corinne CHALANCON	Jocelyne FIORELLO	Olivier SCHMITT
de 13H00 à 15H30	Elian BERNARD	Joyce CHETOT	Anne-Marie VENET
de 15H30 à 18H00	Henri BONADA	Olivier SCHMITT	Anne-Marie VENET

Le Maire,
Henri BONADA



Secrétaire de séance,
Elian BERNARD

